

Projet Immobilier DDFiP 49

Véritable foutage de gueule !

Nous étions convoqués pour une Formation Spécialisée (FS) du Comité Social d'Administration Local (ex CHS CT), et au moment des questions diverses, M Derrac nous informe qu'il en a une !

Mais ce n'est pas du tout une question, non, c'est une bombe !

Il nous annonce ses projets immobiliers pour la DDFiP 49 jusqu'en 2027 !

Et là, c'est du lourd ! Il veut affecter 70 agents par étage du bâtiment D de la Cité administrative d'Angers et il n'y aura que 50 bureaux !

La **CGT Finances Publiques 49** a aussitôt précisé qu'elle s'opposait à ce projet de « désorganisation immobilière ». Voilà le programme de M Derrac :

2024 :

* Audit : déménagement de Arnauld à Talot (fin 2023 – début 2024)

* Le service du Contrôle Fiscal déménagement de Arnauld à Talot.

* Travaux, à partir du mois de mai, au 1^{er} étage du bâtiment D (sans doute par demi étage), ensuite réinstallation du SIP Angers ; simultanément, les travaux de câblage de la TOIP (Telephony over Internet Protocol) c'est-à-dire le téléphone par internet, auront lieu ! Tout va bien Madame la Marquise !

2025 :

* Le service des Domaines déménagement de Arnauld à Talot.

* Travaux au 2^{ème} étage du bâtiment D (sans doute par demi étage), ensuite réinstallation du SIE et le PRS ; et évidemment, simultanément, les travaux de câblage de la TOIP auront lieu !



2026 :

* Travaux au 3^{ème} étage du bâtiment D (sans doute par demi étage), et évidemment, simultanément, les travaux de câblage de la TOIP auront lieu !

2027 :

* La Paierie départementale déménagement de Arnauld au 3^{ème} étage du bâtiment D

* Le SGC d'Angers déménagement de la mairie d'Angers au 3^{ème} étage du bâtiment D

* Le SGC Couronne d'Angers ou (peut-être « et », d'ici-là tout peut arriver !) la trésorerie du CHU déménagement et s'installe au 3^{ème} étage du bâtiment D.

* Déménagement des BDV, de la BCR et de la Dircofi, on ne nous a pas encore dit où, on sait juste la ville : Angers !

* Vente du bâtiment Arnauld !

Mais ce ne sont que des projets ! Tous ENSEMBLE pour contrer ce carnage !

Le Flex-office : Késako

Flex office, flex work, flex desk, desk sharing, toutes ces expressions évoquent une seule chose : la flexibilité des espaces de travail et de l'organisation du travail. Le principe est que le salarié n'a plus de poste de travail fixe affecté.

Cela entraîne :

- => le partage d'un même poste entre plusieurs utilisateurs à différents moments,
- => l'obligation de ranger (Clean-Desk) ou de libérer (Clear-Desk) le poste de travail lors de chaque absence prolongée, voire quotidiennement,
- => la dotation d'armoires de rangement ou de casiers individuels et collectifs,
- => la dotation d'outils individuels et collectifs favorisant la mobilité (ordinateur et téléphones portables),
- => la création de différents espaces dans les bureaux équipés d'outils digitaux.



Les espaces deviennent hybrides et connectés pour offrir plusieurs possibilités de poste de travail : zone d'accueil, salle de restauration, salle de réunion, petite salle, bulle de confidentialité, etc. Le salarié peut ainsi travailler sur différents postes sur une même journée.

Cette réorganisation est la conséquence de la digitalisation du travail qui permet une forme de nomadisme à l'intérieur de l'entreprise (on peut travailler partout) comme à l'extérieur (télétravail). Mais aussi de la recherche constante d'économie.

Il faut savoir que l'immobilier et ses charges sont le deuxième poste de dépenses des entreprises du tertiaire après la masse salariale. Par ex, un poste de travail coûte 12 000 à 15 000 € en région parisienne.

Moins d'occupation => moins de surface => moins de dépenses

Mais, même si les entreprises parlent "qualité de vie au travail" (au passage on ne parle plus conditions de travail) et prônent des espaces collaboratifs, la perte de repères est bien réelle pour le salarié qui doit trouver un poste de travail chaque jour, voire demi-journée.

Marie Pezé, psychanalyste, spécialiste de la souffrance au travail, souligne s'il en était besoin : « **à un salarié de s'installer tous les jours dans un nouvel espace de travail, pas au même étage, pas avec les mêmes personnes, cela va représenter un stress, une fatigue supplémentaire** ».

Danielle Linhart, sociologue du travail, ne dit pas autre chose quand elle affirme que, dans ce type d'environnement de travail, **chaque journée devient une épreuve**. Cette déstabilisation est souvent le résultat d'une stratégie de management où le collectif de travail est en perpétuelle reconfiguration.

A cette **perte de repères** s'ajoute une **perte de temps et d'efficacité** vu le temps qu'il faut pour trouver un poste, poser ses affaires, se connecter, régler le siège, voire le plan de travail, débarrasser, ranger dans des casiers, etc., tout cela bien entendu après avoir trouvé une place de stationnement !!

Enfin, les rotations inter journalières favorisent la **propagation des germes infectieux entre salariés**, d'où un absentéisme pour maladie plus important ; et puis ce n'est pas comme si on avait vécu une pandémie, il n'y a pas si longtemps !!

Mais les directions nous vendent du bonheur : sois heureux et tais- toi !

Une partie des espaces récupérés sur les bureaux individuels via le flex office permettent d'avoir de nouveaux lieux pour se détendre, se reposer, discuter et recréer du lien social. A cela s'ajoute les journées de cohésion et autres joyeusetés collectives du type conventions avec brunch... On dégrade nos conditions de travail mais on nous vend du « mieux vivre au travail »

Bref, le flex office c'est une hérésie du point de vue de la santé des salariés mais une véritable aubaine pour les Directions avides d'économie !



Le Flex-office arrive dans les administrations d'État

Dans un triple souci d'efficacité de ses services publics, de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et de réduction de son empreinte environnementale, l'État a adopté une nouvelle doctrine d'occupation de ses immeubles tertiaires. Dans une circulaire datée du 8 février 2023, la Première Ministre Borne s'est adressée à tous les ministres, préfets et opérateurs de l'État pour leur demander d'appliquer cette nouvelle doctrine dès 2023. Cette circulaire est trouvable sur n'importe quel moteur de recherche sur Internet (réf : 6392/SG), vous pouvez aller la consulter, c'est édifiant !

FLEX OFFICE : LE BUREAU DU FUTUR !



L'objectif est clairement affiché : il faut rationaliser, comprenez réduire, les surfaces que l'État occupe. Mais rassurez-vous, c'est pour le bien-être des agents et des usagers car ils seront respectivement installés et accueillis dans de meilleures conditions. Le tout dans le cadre d'« *un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel* » ! N'en doutons surtout pas !

Passé le bla-bla, regardons de plus près les préconisations de cette circulaire. Celles-ci se calquent sur le modèle des start-up !

Fini les bureaux individuels et salles de réunion, place aux nouveaux espaces de travail collaboratifs pour des usages hybrides !!! Il faut redistribuer les surfaces pour « **offrir une plus grande variété d'usages : bulles pour s'isoler, petites salles pour 2 à 4 personnes, salles de travail collectif de différentes tailles, salles de silence, salles de convivialité** etc. » Mais bien sûr, on y croit, on s'y voit déjà !!! Euh ? C'est une caméra cachée ? Ah bah non, c'est une circulaire tout ce qu'il y a de plus officiel !



Mais qu'on se rassure, il est précisé, tout de suite après « **envisager une mutualisation partielle ou totale des postes de travail individuels d'un service** » !

Ainsi un nouveau ratio doit être appliqué, il s'exprime en **Surface Utile Brute (SUB)** en rapport au nombre de « résidents ». Ainsi la notion de « résidents » englobe les agents, les contractuels, les prestataires, etc, avec leur temps de présence réel dans les locaux ! Une décote sera donc appliquée sur les personnels qui sont à temps partiel, à ceux qui exercent leur mission en partie à l'extérieur et à ceux qui font du télétravail. De fait, le nombre de résidents ne sera pas égal au nombre d'agents. La cible pivot est désormais **16m2/résident**.

La **SUB** comprend toutes les surfaces d'un bâtiment : **bureaux, couloirs, escaliers, sanitaires, salles de convivialité, de restauration, salles de réunion, etc.** Seules quelques surfaces très spécifiques pourront être exclues au cas par cas.

Une nouvelle notion est développée dans cette circulaire : la **Surface de Bureaux Aménageable (SBA)**.

Alors accrochez-vous, ça peut surprendre ! La SBA comprend « *les surfaces dédiées aux seules activités de bureau ou mobilisables à cet effet.* » Ainsi la SBA englobe « **toutes les surfaces qui peuvent accueillir des positions de travail ou leur dégagement ; par exemple : partie des halls et couloirs, espaces d'accueil, de restaurants administratifs, etc.** »



Formidable ! La salle du restaurant administratif ou le hall d'accueil pourraient ainsi devenir des espaces de travail au sens de l'administration puisqu'elle définit « **la position de travail** » comme « *un emplacement où un agent dispose d'une connectivité, d'un éclairage et d'une assise lui offrant des conditions de confort, d'ergonomie et de sécurité lui permettant de travailler au moins une demi-journée en continu* »!

De plus, une occupation « dynamique » (ou taux de « foisonnement »), doit être recherchée puisque le taux d'occupation d'un poste de travail est inférieur à 50% ! Et oui, à partir de 2 jours de télétravail par semaine, un agent n'est présent qu'à 50% environ. Le reste du temps son poste de travail pourrait donc être utilisé par quelqu'un d'autre !0

Enfin, l'agent doit pouvoir bénéficier d'au moins deux positions de travail différentes, il paraît qu'il a de nouveaux besoins ! Ainsi, au prétexte que nos bureaux ne seraient plus adaptés aux nouvelles modalités d'organisation du travail, que le télétravail s'est généralisé, l'État a décidé d'opérer un changement dans sa politique immobilière et d'**imposer le flex office**.

Le problème est que ce qu'il propose a déjà été expérimenté par diverses entreprises et qu'aujourd'hui, il s'opère un retour en arrière vu la dégradation significative des conditions de travail des salariés. Mais également, parce que les entreprises ont vu le taux de productivité chuter chez ses employés !

Mais l'État s'en moque ! Il doit continuer à réduire la dépense publique, sans réfléchir à long terme et sans analyser les conséquences déjà connues dans les entreprises qui ont expérimenté le flex office.

Petites questions

Sur l'affiche des bus angevins au mois de septembre pour inciter les angevins à passer les concours de la DGFIP, dont M Derrac nous a fait un article dans Ulysse 49, il manquait des phrases :

- => Le port du casque de chantier ne te fait pas peur ?
- => Tu supportes les bruits de perceuse, le « bip » des camions qui reculent ?
- => Tu n'es pas allergique au marteau-piqueur ?
- => Tu veux bien changer de bureau tous les jours ?
- => Le télétravail obligatoire ne te fait pas peur ?



Question santé

Quand M Derrac a annoncé ses projets immobiliers, la médecin du travail, le Docteur Merle, lui a posé une question pertinente :

« Vous allez faire comment avec les collègues qui ont des postes de travail adaptés à leur pathologie ? » M Derrac a bugué ! Comment ? De quoi parlez-vous Le Docteur Merle a donc précisé, avec l'âge de la retraite qui est maintenant à 64 ans, vous allez avoir de plus en plus d'agents qui auront des postes de travail adaptés : fauteuil, écrans, bureau électrique, repose clavier, etc. M Derrac a éludé la question avec une pirouette dont il a l'habitude. N'empêche que la question va vite se poser et avec 50 bureaux pour 70 collègues affectés !

